



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-deux, le trente juin**, à **20h00**, le conseil communautaire de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de ESSON, après convocation légale et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : Mme ONRAED Isabelle, M. LEBLANC Bernard, M. BRARD Robert, M. BRETEAU Jean-Claude, M. FRANÇOIS Bruno, Mme LEBOULANGER Christine, Mme LE CORRE Astride, M. HAVAS Roger, Mme SERRURIER Laurence, Mme MAILLOUX Elisabeth, Mme HAUGOU Françoise, M. PITEL Gilles, M. DE COL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. BERTIN Laurent, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, Mme BERNARD Chantal, M. DELACRE Éric, M. LAGALLE Philippe, M. MARIE Serge, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. ALLAIN Gérard, Mme AZE Daphné, Mme BRIERE Marie-Estelle, M. CHEDEVILLE Benoît, M. LEMOUX Julien, M. MOREL Daniel, M. CHATAIGNER Vincent, Mme COURVAL Claudine, M. FURON Jean-Marc, M. GUILLEMETTE Olivier, M. VANRYCKEGHEM Jean, M. MOREL Patrick.

Ainsi que les suppléants : Mme GUILLOUX Valérie, Mme ROBERT Hélène.

Étaient absents excusés : Mme BELLONI Céline, Mme DUPUY Vanessa, Mme TASTEYRE Delphine, M. PERRIN Renny, M. JAEGER Marcel, M. CARVILLE Raymond, Mme DANLOS Marie-Christine, M. LECERF Théophile, M. LEPRINCE Alain, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEDENT Yves, Mme BRION Carine, Mme LECOUSIN Françoise, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Évelyne, M. VERMEULEN Nicolas, M. LADAN Serge, Mme LEGRIGEOIS Céline, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Sylvain.

Étaient absents non excusés : M. PISLARD Guy, M. ANNE Guy, M. VALENTIN Gérard, Mme LELAIDIER Claudine.

Pouvoirs : Mme DUPUY Vanessa en faveur de M. LEMOUX Julien, M. PERRIN Renny en faveur de M. VANRYCKEGHEM Jean, M. CARVILLE Raymond en faveur de Mme LE CORRE Astride, Mme DANLOS Marie-Christine en faveur de Mme COURVAL Claudine, M. CHAVARIA Jean-Pol en faveur de M. HAVAS Roger, Mme LECOUSIN Françoise en faveur de M. DELACRE Éric, Mme FIEFFÉ Patricia en faveur de Mme ONRAED Isabelle, M. MOREL Sylvain en faveur de M. BRISSET Pierre.

Secrétaires : Mme Gaëlle ROUSSELET, Mme Elisabeth MAILLOUX.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-087 : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 mai 2022

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 30 mai 2022 a été transmis aux délégués suite à la séance. Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 MAI 2022.

45 VOTANTS
45 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-088 : Administration générale : Précisions de l'intérêt communautaire pour la compétence Protection et mise en valeur de l'Environnement

Dans le cadre de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement :

- Lors de la conférence des Maires du 07 avril dernier, il a été rappelé que la CDC est compétente en matière d'étude d'un schéma directeur d'assainissement. Ayant engagé en 2016 une étude de zonage d'assainissement pour les eaux de captage de Moulines, et les statuts ne précisant pas cet intérêt communautaire, il y a lieu de le préciser de la façon suivante :
« est d'intérêt communautaire, l'étude du Schéma Directeur des Eaux de Captage de Moulines ».
- Afin d'être en conformité avec la réglementation et en accord avec la commune de Grainville-Langannerie, il est proposé de retirer de l'intérêt communautaire la réalisation et l'entretien des aires de services de camping-cars. Cet équipement sera retiré de l'inventaire de la CDC et fera l'objet d'une délibération pour le retirer de l'actif au profit de celui de la commune.

Il est proposé de valider ces précisions.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PRÉCISIONS DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE SUSMENTIONNÉES.

45 VOTANTS

45 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-089 : Administration générale : Adhésion à l'association pour la finalisation du contournement Sud de Caen

Afin de désengorger le périphérique Sud de Caen du trafic de transit, un contournement a été engagé avec deux barreaux routiers déjà réalisés. Il manque cependant 8,5 kilomètres pour finaliser ce contournement, d'autant plus nécessaire que le viaduc de Calix connaîtra des travaux, qu'un pôle logistique au sud de Caen se développe, que des actions sont engagées pour repenser le partage de l'espace public au profit des modes doux et enfin que l'attractivité économique des territoires dépend de la facilité et du temps d'accès à Caen.

Afin de promouvoir et de favoriser par tout moyen auprès des pouvoirs publics, la réalisation effective de la finalisation du contournement Sud de Caen, il est proposé la création d'une association. Ses moyens d'action reposeront sur toute action de communication, de médiatisation, de lobbying visant à interpeller les responsables politiques et administratifs sur la nécessité de ce contournement et la création d'un barreau routier.

Cette association sera constituée de deux collèges :

- un collège A composé de membres actifs, représentant des collectivités locales élus au sein de leur assemblée délibérante respective ; il représentera 60 % des voix – 6 VOIX ;
- un collège B composé de membres sympathisants (entreprises, chambres consulaires, autres organisations professionnelles, élus non désignés par délibération, parlementaires, associations personne physique...) ; il représentera 40 % des voix – 4 VOIX.

Quant au Conseil d'Administration (élu au sein de l'AG de l'association), il sera composé de 10 membres répartis en 6 membres du collège A et 4 membres du collège B.

Il est proposé au conseil :

- d'adhérer à cette association (**voir annexes 1 et 2**) pour un montant de 50 euros ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le paiement de l'adhésion ;
- de désigner un membre du conseil communautaire pour siéger à l'assemblée générale.

VU LES PRINCIPES DE LIBRE ASSOCIATION INSCRITE DANS LA CONSTITUTION Y COMPRIS POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ;

VU L'ARTICLE 2122-33 DU CGCT ;

VU LES PROJETS DE STATUTS DE L'ASSOCIATION (LOI 1901) POUR LA FINALISATION DU CONTOURNEMENT SUD DE CAEN ;

CONSIDÉRANT L'INTÉRÊT POUR LA COLLECTIVITÉ DE PARTICIPER À CETTE ACTION COMPTE TENU DES DIFFICULTÉS ACTUELLES ET DES ENJEUX EN TERMES ÉCONOMIQUES ET DE MOBILITÉ ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- APPROUVE LES STATUTS DE L'ASSOCIATION POUR LA FINALISATION DU CONTOURNEMENT SUD DE CAEN ;
- DÉCIDE D'ADHÉRER À CETTE ASSOCIATION POUR UN MONTANT DE 50 EUROS ;
- DÉSIGNE M. PATRICK MOREL POUR SIÉGER AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CETTE ASSOCIATION ;
- AUTORISE MONSIEUR LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF À CE DOSSIER.

45 VOTANTS

45 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-090 : Administration générale : Signature du CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) mis à jour

Comme le prévoit le dispositif du CRTE, chaque fin d'année, les communes sont sollicitées pour faire le point sur leurs projets à inscrire au contrat.

Par mail du 06/12/2021 (et relance le 11/01/2022), les 42 communes ont été invitées à transmettre à la CDC les fiches des projets à inscrire au CRTE, prêts à démarrer en 2022-2023. Les fiches projets ont été soumises aux services de la Préfecture ; suite au COTECH du 31 janvier 2022, des informations complémentaires ont été demandées aux communes.

La liste définitive est présentée en annexe (*voir annexe 3*) avec le projet de contrat mis à jour par l'ajout du volet sécurité validé par les services de gendarmerie de Falaise et de la liste des annexes, avec encart mentionnant les modifications 2022.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat mis à jour.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LE CONTRAT MIS À JOUR.

45 VOTANTS

45 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-091 : RH : Effectifs au 1er juillet 2022

DATE DE LIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE	30 05 2022	30 06 2022	DELTA AU 01 07 2022	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 07 2022	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 07 2022
EFFECTIFS AU	01 06 2022	01 07 2022				
NBRE AGENTS	172	174	2	CHGT DE GRADE = - 1 AVANCEMENT DE GRADE = + 1 CHGT DUREE HEBDO = -1 BAISSE DUREE HEBDO = +1 NVEAUX CDD = + 3 ANNULATION CDD = -1	2	<u>TECHNIQUE</u> : - 2 agents + 3 agents soit -1,09 ETP + 1,79 ETP <u>PETITE ENFANCE</u> :
E.T.P.	123,23	124,93	1,70	CHGT DE GRADE = - 0,09 AVANCEMENT DE GRADE = + 0,09 CHGT DUREE HEBDO = -1,00 BAISSE DUREE HEBDO = +0,70 NVEAUX CDD = + 3,00 ANNULATION CDD = -1,00	1,70	+ 1 agent soit + 1,00 ETP <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> : -1 agent + 1 agent soit -1,00 ETP + 1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 07 2022		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	30	29,63
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	101	63,05
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,44
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,35
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	5,66
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	3	2,37
TOTAL EFFECTIFS	174	124,93
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	106	87,06
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	68	37,87
TOTAL EFFECTIFS	174	124,93

La commission Finances et Administration générale, réunie le 20 juin 2022, propose de valider le tableau des effectifs susmentionné (*voir détails en annexe 4*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS ANNEXÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

45 VOTANTS
45 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-092 : RH : Effectifs au 1er septembre 2022

DATE DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE	30 06 2022	30 06 2022	DELTA AU 01 09 2022	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 09 2022	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTEUR DU 01 09 2022
EFFECTIFS AU	01 07 2022	01 09 2022				
NBRE POSTES	174	175	1	DEMISSION = - 1 NVEAU CDD = + 2	1	ECOLE DE MUSIQUE : - 1 agent + 1 agent soit -0,50 ETP + 0,50 ETP
E.T.P.	124,93	124,93	0,00	DEMISSION = - 0,50 NVEAU CDD = + 0,50	0,00	

Tableau des effectifs AU 01 09 2022		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	31	29,93
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	101	63,05
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,44
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,35
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	5,36
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	3	2,37
TOTAL EFFECTIFS	175	124,93
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	106	87,06
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	69	37,87
TOTAL EFFECTIFS	175	124,93

La commission Finances et Administration générale, réunie le 20 juin 2022, propose de valider le tableau des effectifs susmentionné (*voir détails en annexe 5*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS ANNEXÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

45 VOTANTS
45 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-093 : RH : Travailleurs isolés

Par délibération N° 028 du 31/03/2022, et sur proposition de la commission Administration Générale et Finances du 14/03/2022, le conseil communautaire a validé l'équipement des agents, d'un dispositif, des services suivants :

- 2 Relais Petite Enfance,
- Centre Hébergement,
- 2 Techniciens de rivière,
- C.N.I./Passeports,
- Entretien des chemins.

Il est rappelé que le dispositif pour le service C.N.I./Passeports (utilisé uniquement le samedi matin) sera mutualisé avec le service entretien des chemins (utilisé du lundi au vendredi).

Il avait été dit que, pour les agents du service Scolaire/Périscolaire qui peuvent se trouver ponctuellement en situation de travailleurs isolés, les plannings de la rentrée 2022/2023 seraient réalisés de façon à ce qu'aucun agent ne soit en situation de travailleur isolé. Seule exception : des agents pourront se trouver en situation de travailleurs isolés maximum 30 minutes avant l'arrivée d'un autre collègue.

Au vu des nombreuses disparités des durées hebdomadaires de nos agents, il n'est pas possible de réaliser tous les plannings sans travailleurs isolés et notamment pour les agents à 35/35ème qui doivent travailler le mercredi matin et qui réalisent plus d'heures d'entretien aux périodes de ménage vacances.

La commission Administration Générale et Finances réunie le 20/06/2022, propose d'équiper nos 13 sites scolaires, et le gymnase à Saint Sylvain, du même dispositif PRESENCE VERTE qui a été retenu pour les 6 autres travailleurs isolés, soit 14 dispositifs supplémentaires, pour un coût de 5 863.20€ T.T.C. par an.

Il est donc proposé de signer un deuxième contrat pour compléter l'équipement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER CE DEUXIEME CONTRAT.

45 VOTANTS

45 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-094 : Finances : Emprunts travaux piscine

Concernant la restructuration du centre aquatique, une consultation des banques avec lesquelles nous avons des emprunts en cours a été lancée pour un emprunt d'un million d'euros. Seules deux banques (sur les quatre interrogées) ont transmis des propositions écrites.

PROPOSITIONS BANCAIRES EMPRUNT 1 000 000 EUROS

REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE

	Taux proposé au 20/06/22	Durée	Frais de dossier commissions	Type d'échéance	Échéance annuelle capital constant	Coût du crédit
BANQUE DES TERRITOIRES	pas de proposition écrite					
				Emprunts encore en cours à la Banque des Territoires	capital restant dû au 31/12/22	Date de fin
				PSLA	244 925,67 €	01/06/2040
				Ecole de Cesny Bois Halbout	730 327,39 €	01/06/2040
					975 253,06 €	
CREDIT AGRICOLE	1,74%	15 ans	1 000,00 €	amortissement capital constant	84 066,67 €	139 200,00 €
			Conditions de remboursement anticipé :		Indemnité de Gestion: 2 mois d'intérêts calculés aux taux d'intérêts du prêt sur le capital remboursé par anticipation. Indemnité financière: 6% du capital remboursé par anticipation	
				Emprunts encore en cours au Crédit Agricole	capital restant dû au 31/12/22	Date de fin
				Adjointe vers Ecole de Clécy (taux de 0%)	106 962,10 €	15/05/2025
				Ecole de Clécy (CALYON)	21 590,17 €	15/12/2023
				Ecole de St Rémy	768 000,00 €	15/06/2046
					896 552,27 €	

CAISSE D'EPARGNE	1,76%	15 ans	0,00 €	amortissement capital constant	84 266,67 €	140 800,00 €
	1,76%	20 ans	0,00 €	amortissement capital constant	67 600,00 €	184 800,00 €
	1,76%	25 ans	0,00 €	amortissement capital constant	57 600,00 €	228 800,00 €
			Conditions de remboursement anticipé :		Possible totalement ou partiellement à chaque échéance. Préavis d'un mois maximum moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	
				Emprunts encore en cours à la Caisse d'Épargne	capital restant dû au 31/12/22	Date de fin
				MDS+BEALVOIR	747 469,35 €	15/11/2032
				Ecole de Cesny Bois Halbout	2 903,89 €	15/07/2025
				Ecole de St Laurent de Condel	250 944,60 €	05/12/2040
					1 001 317,84 €	

BANQUE POSTALE		pas de proposition écrite				
				Emprunts encore en cours à la banque Postale	capital restant dû au 31/12/22	Date de fin
				PSLA	619 868,80 €	01/07/2035
				Ranéo 2015 VOIRIE-CESNY-PISCINE	552 976,47 €	01/07/2030
				Piscine 2015	619 868,80 €	01/08/2035
				Ecole de Cesny	344 371,44 €	01/07/2035
				Ecole de Barbery extension	139 514,36 €	01/07/2029
				Ecole RPI Gouvix, Unville, Gouvicourt	914 911,24 €	01/02/2035
				Gymnase de St Sylvain	694 980,36 €	01/10/2043
				Photovoltaïque Barbery	22 991,45 €	01/10/2025
					3 909 482,92 €	
				AUTRES BANQUES	Emprunts encore en cours	capital restant dû au 31/12/22
						Date de fin
				Ancien siège du Cingal	4 499,12 €	01/06/2023
				Ecole de St Laurent de Condel	861 667,94 €	01/09/2040
				Ecole de St Laurent de Condel	3 573,09 €	05/12/2040
				Ecole de Barbery	228 341,06 €	01/01/2027
				Ecole de St Sylvain	82 190,81 €	01/04/2025
					1 180 272,02 €	
				TOTAL DU CAPITAL RESTANT DU AU	7 962 878,11 €	

La commission Finances et Administration générale, réunie le 20 juin 2022, propose de retenir le Crédit Agricole dont l'offre est la mieux disante, à savoir :

1 000 000 €

1.74%

15 ANS

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cet emprunt (**voir annexes 6 et 6 bis**).

Monsieur LAGALLE et M. VANRYCKEGHEM (pouvoir de M. PERRIN) ne prennent pas part au vote en tant qu'administrateur respectif de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.


APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS PRENANT PART AU VOTE, AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'EMPRUNT DU CRÉDIT AGRICOLE.

42 VOTANTS

42 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

 Arrivée de Madame Chantal BERNARD à 21h10

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-095 : Culture : Présentation des projets à soutenir dans le cadre du fonds de soutien aux initiatives locales

Suite à la signature du contrat de développement culturel de territoire, la commission Culture a priorisé quatre axes de développement et notamment le suivant : « Accompagner les acteurs culturels du territoire et préserver le tissu associatif local ».

Pour répondre concrètement à cet axe, la commission Culture a initié la constitution d'un fonds de soutien aux initiatives locales qui se traduit par un appel à projets d'intérêt communautaire à destination des acteurs culturels locaux. La commission Culture a travaillé en amont sur la rédaction d'un cahier des charges joint à l'appel à projets.

Le Conseil Communautaire du 31 mars 2022 a voté un budget de 10 000 euros pour ce fonds de soutien.

La commission Culture qui s'est réunie le jeudi 12 mai 2022 propose d'accompagner et de soutenir les projets suivants :

STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET	TYPE DE STRUCTURE	INTITULÉ DE L'ACTION	SUBVENTION ACCORDÉE
Les arts tissent du lien	Association	Festilight en Suisse Normande	500 €
Ateliers 48	Association	Œuvrer pour le vivant	350 €
Anouman	Association	Festival Aux sons des collines	2 000 €
Les libellules ambulantes	Association	Élevage et agriculture en récit	1 000 €
Jazztime	Association	Stage et concert de jazz à Barbery	700 €
Kalbass'art	Association	Exposition Mickael Bethe Sélassié	1 000 € *
Le bois de chêne	Association	Exposition Bestiaire	1 000 €
Centre culturel des Fosses d'Enfer	Mairie	Salon du livre « Les goûts et les couleurs de Normandie »	700 €
Sans velours ni paillette	Association	Illusion D	600 €
Théâtre équestre de la Pommeraye	Association	Les Équid'écoles	1 000 €
Ateliers 48	Association	Balad'Art	700 €
Thury Activ'	Association	« FAUX-Iklore de Suisse Normande »	450 €

** Le président de l'association Kalbass'art, Monsieur Jean-Paul Delahaye, a informé le Vice-président de la commission Culture, Monsieur Bruno François, de l'annulation de ce projet le 12 juin par mail. La nouvelle attribution de cette somme sera discutée lors de la prochaine commission Culture dont la date n'est pas encore définie, et devra faire l'objet d'une délibération.*

Dans ce cadre, la commission Culture propose au conseil communautaire :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution des actions culturelles que la commission d'attribution a proposé de soutenir (**voir annexe 7**) ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif au versement des sommes susmentionnées.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE TOUTES LES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES.

46 VOTANTS
46 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-096 : Culture : Subventions liées à la mise en place de projets culturels dans le cadre du programme d'actions 2022 du contrat de développement culturel de territoire

Suite à la signature du contrat de développement culturel de territoire, la commission Culture a dégagé quatre axes de développement dont les suivants :

- « Affirmer une politique culturelle autour de l'enfance jeunesse et de l'éducation artistique et culturelle » ;
- « Renforcer et structurer les équipements culturels du territoire ».

Pour y répondre concrètement, la commission Culture a retenu plusieurs projets dans le cadre du programme d'actions 2022, dont les trois projets détaillés ci-dessous. Ces projets sont soutenus financièrement par la DRAC et le département du Calvados, dans le cadre du contrat de développement de territoire.

PROJET 1 : PROJET ARCHÉOLOGIQUE À BRETTEVILLE-SUR-LAIZE

Ce projet a débuté en mai 2021 par une fouille archéologique menée à Bretteville-sur-Laize. À cette occasion, les classes de 5ème du collège de Bretteville-sur-Laize ont pu venir à la rencontre des archéologues pour découvrir leur métier et s'initier aux rites funéraires antiques comme autant d'invitation à partir à la découverte de la civilisation latine et de ses croyances.

Depuis, les échanges avec les archéologues se sont poursuivis et ont servi à nourrir des travaux de créations artistiques inspirés par leur visite du chantier et leur découverte des arts visuels de l'Antiquité latine.

Le projet se clôture en juin 2022 par une exposition de créations artistiques des élèves de 5ème du collège du Cingal. Elles seront exposées du 15 juin au 24 juin 2022 au sein de l'église de Quilly à l'occasion des journées européennes de l'archéologie. Le service archéologie du Département du Calvados est partenaire de ce projet.

Réalisées au collège dans le cadre de l'enseignement artistique, avec l'aide de l'artiste plasticien et membre du Labo des arts Pierre Barraud de Lagerie, ces créations originales mêlent pratiques artistiques et connaissance du patrimoine. Elles apportent un regard actuel sur les rites et sur le rapport au rituel par le prisme de l'art contemporain.

En travaillant sur trois axes créatifs, les élèves ont pu mener :

- Des ateliers en rapport avec leur propre vécu à travers la conception d'un objet associé à la mémoire d'un de leurs proches, disparus ou non, ou bien à une période de leur vie ;
- Un travail de dessin et d'illustration en collaboration avec l'artiste sur la thématique des rituels et de la procession donnant vie à une fresque numérique inspirée par les bas-reliefs romains ;
- Un travail portant sur l'imaginaire des Enfers romains et grecs à travers le médium de la photographie et des ombres chinoises.

L'association « Le Labo des Arts » est le partenaire qui met en œuvre le projet en 2022.

Il est prévu pour l'association « Le Labo des Arts » une subvention de 2 600 € (**voir annexe 8**).

Ce montant est prévu au budget qui a été validé le 31 mars 2022 en Conseil communautaire.

PROJET 2 : PROJET DE LECTURE PUBLIQUE AVEC L'ASSOCIATION « MATULU »

Ce projet a pour objectif de sensibiliser les professionnels de la petite enfance, les bénévoles des bibliothèques mais aussi les parents à la lecture individualisée. Il s'agit également d'apporter le livre le plus tôt possible auprès des jeunes enfants pour lutter contre l'illettrisme tout en partageant des temps ludiques.

Ce projet est le prolongement de celui déjà mis en place en 2021-2022 à la Bibliothèque pour tous de Thury-Harcourt-le-Hom, alors retenue comme structure pilote.

La nouvelle action retenue en 2022-2023 est prévue à la médiathèque de Bretteville-sur-Laize. Plusieurs partenaires locaux sont envisagés : le Relais Petite Enfance de Gouvix, le REAPP du Cingal, l'association Histoire d'en Jouer, les micro-crèches et les bibliothèques alentours.

L'action devrait débuter en septembre 2022 pour 9 sessions animées par l'association « Matulu ».

L'association « Matulu » est le partenaire qui mettra en œuvre le projet.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 1 500 €.

Ce montant est prévu au budget qui a été validé le 31 mars 2022 en Conseil communautaire.

PROJET 3 : PROJET DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE ET D'ACTION CULTURELLE AVEC LE GROUPE GABLÉ

La commission Culture a validé la mise en place d'un projet de résidence artistique et d'éducation artistique et culturelle avec le groupe de musique Gablé.

Le groupe Gablé, fondé depuis une quinzaine d'années, réalise un nouvel album en coproduction avec différentes scènes de musiques actuelles. La sortie de l'album est prévue en 2022-2023. Le groupe, dont la renommée est aujourd'hui internationale, est ancré en Normandie. L'un de ses membres fondateurs réside sur la commune de Saint-Rémy-sur-Orne.

L'idée est d'accueillir Gablé en résidence au cinéma de Bretteville-sur-Laize pendant six jours tout en proposant des temps d'action culturelle à destination des adolescents. Cette action est envisagée pendant les vacances de la Toussaint, en novembre 2022.

Le projet se décompose en trois volets distincts :

1. Action culturelle de trois jours auprès d'adolescents des projets jeunes : novembre 2022.

L'action culturelle sera menée auprès d'une dizaine d'adolescents des projets jeunes du territoire. Les projets jeunes se trouvent à Gouvix (Ligue de l'enseignement) et à Thury-Harcourt-le-Hom (UFCV). Il s'agira de sensibiliser les jeunes au processus créatif du groupe, de co-écrire un morceau et de se déplacer sur le territoire à la rencontre d'autres acteurs en lien avec les musiques actuelles, et notamment « Les studios Télémac » d'enregistrement à Fresney-le-Puceux et le studio de mixage et mastering « Mister Master » à Les Moutiers-en-Cinglais.

2. Résidence artistique de trois jours au cinéma de Bretteville-sur-Laize : novembre 2022

3. Diffusion de la création avec l'OMAC spectacle : saison 2023

L'association « AMC & Les Tontons Tourneurs » est le partenaire qui mettra en œuvre le projet.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 3 000 €.

Ce montant est prévu au budget qui a été validé le 31 mars 2022 en Conseil communautaire.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution des projets culturels susmentionnés ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif au versement des sommes susmentionnées.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE TOUTES LES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES.

46 VOTANTS
46 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-097 : Culture : Tarifs école de musique 2022/2023

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-082 EN DATE DU 30/05/2022

Le Vice-président en charge de la Culture présente cette délibération.

Elèves de la CDC Cingal-Suisse Normande	2021/2022			2022/2023		
	Mineurs	Adultes	Hors CDC mineur/ adulte	Mineurs	Adultes	Hors CDC mineur/ adulte
Formation Musicale (durée 1 heure)	64 €	85 €	230 €	67 €	90 €	230 €
Parcours découverte (6 à 7 ans) durée de 30 minutes				212 €	/	/
Formation Instrumentale (durée 30 minutes)	212 €	230 €	655 €	220 €	240 €	655 €
Formation Instrumentale pour le 2ème élève (-20%) *	170 €	184 €		176 €	192 €	
Formation Instrumentale pour le 3ème élève (-30%) *	149 €	161 €		154 €	168 €	
Formation Musicale (1 heure) et Instrumentale (30 minutes)	268 €	285 €	865 €	280 €	304 €	865 €
Formation Musicale et Instrumentale pour le 2ème élève (-20%) *	215 €	228 €		228 €	244 €	
Formation Musicale et Instrumentale pour le 3ème élève (-30%) *	188 €	200 €		200 €	213 €	
Formation Instrumentale (durée 45 minutes)	318 €	350 €		333 €	370 €	
Formation Musicale (1h30) et Instrumentale (45 minutes)	340 €	365 €		357 €	380 €	
Chorale Adultes (durée 1h30)	/	50 €	65 €		60 €	75 €
Eveil (durée 30 minutes)	50 €	/		50 €	/	130 €
Eveil (durée 45 minutes)		/		65 €	/	130 €

Location d'instrument		
1ère année	47 € annuel	47 € annuel
2ème année	92 € annuel	92 € annuel
3ème année	126 € annuel	126 € annuel

* Réduction appliquée pour un seul instrument par élève

Il est proposé de valider le tableau des tarifs 2022-2023 susmentionné.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE CES TARIFS POUR L'ANNÉE 2022-2023.

46 VOTANTS

46 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-098 : ADT : Marché complémentaire au marché d'étude de zonage d'assainissement pour les eaux de captage de Moulines

L'étude a pris du retard du fait d'un contexte particulier sur la commune de Moulines pour laquelle les enjeux liés à la ressource en eau sont importants. En conséquence, les études sont toujours en cours sur cette commune. Afin de ne pas pénaliser la commune nouvelle de Cesny-les-Sources, qui souhaite faire avancer certains de ses dossiers, il est proposé de dissocier les dossiers d'enquête publique.

Ainsi, un dossier sera préparé spécifiquement pour la commune de Cesny-les-Sources (regroupant les communes déléguées de Cesny-Bois-Halbout, Acqueville et Tournebu) et un autre pour la commune de Moulines.

Les démarches et les procédures seront ainsi dissociées. La collectivité souhaite également le suivi durant l'enquête ainsi qu'une réunion de présentation. La plus-value pour la réalisation de deux dossiers d'enquête publique au lieu d'un seul est de 2 500 € HT (y compris une réunion supplémentaire et le suivi au cours de l'enquête).

Par ailleurs, il sera nécessaire, avant de lancer l'enquête publique, de solliciter l'avis de la MRAE. Deux fiches d'examen au cas par cas seront donc à rédiger, avec les pièces annexes, et à adresser à la MRAE.

Cette prestation n'était pas incluse dans le marché initial, c'est pourquoi il est proposé de l'intégrer dans le cadre de ce marché complémentaire.

MARCHÉ DE BASE

Montant de base du marché : 36 585 € HT

Tva : 7 371.60 €

Montant marché : 44 229.60 € TTC

MARCHÉ COMPLEMENTAIRE

Montant de l'avenant : 9 000 € HT

Tva : 1 800 €

Montant avenant : 10 800 € TTC

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant total du marché : 45 858 € HT

Tva : 9 171.60 €

Nouveau montant : 55 029.60 € TTC

Enfin, étant donné qu'il est fort probable que la MRAE demande des compléments au moins pour un des deux dossiers, la collectivité souhaite également intégrer dans le marché complémentaire la rédaction d'un dossier d'évaluation environnementale (un seul).

La commission consultative réunie le 21 février 2022, propose d'autoriser le Président ou son représentant :

- à signer ce marché complémentaire (**voir annexe 9**) ;

- à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du syndicat Eau du Bassin Caennais pour ce complément d'étude.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE TOUTES LES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES.

46 VOTANTS

46 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-099 : OM : Validation du rapport S.P.L Normantri 2021

Exposé

Il revient aux collectivités actionnaires d'une Entreprise Publique Locale (EPL) de veiller, par l'intermédiaire de leurs représentants au sein du Conseil d'Administration d'une SPL, à ce que les activités de leur opérateur soient conformes aux objectifs qui lui ont été assignés.

Dans ce cadre, le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1524-5, fixe une obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans une EPL de produire un rapport annuel de l'élu mandataire auprès de son assemblée délibérante.

Ce rapport vise à rendre compte de la manière dont l'élu exécute son mandat. Cette obligation s'applique à tous les élus administrateurs d'une EPL.

Ce dernier porte donc sur :

- la présentation de la S.P.L. NORMANTRI : le territoire, l'organisation de la SPL, les réunions des instances,
- les activités 2021,
- les comptes certifiés par le Commissaire aux comptes.

Vu l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annexé à la délibération (**voir annexe 10**) ;

Il est proposé d'approuver le rapport annuel de NORMANTRI, pour l'année 2021.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 44 VOIX POUR ET 02 VOIX CONTRE APPROUVE LE RAPPORT ANNUEL DE NORMANTRI POUR L'ANNÉE 2021.

46 VOTANTS

44 POUR

2 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Présentation du rapport d'information du Président sur l'évolution des Attributions de compensations

Suite à la CLECT du 25 mai dernier, M. Lehueur présente son rapport quinquennal obligatoire (*voir documents 11 et 12 en annexe*).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- *Modification du calendrier des réunions :*

MOIS	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	BUREAU - Salle MDS
JUIN	30/06/2022 à 20h à ESSON	
JUILLET		11/07/2022 à 18h
AOUT		25/08/2022 à 18h
SEPTEMBRE	29/09/2022 à 20h	
OCTOBRE		17/10/2022 à 18h
NOVEMBRE		24/11/2022 à 18 h
DÉCEMBRE	15/12/2022 à 20h	

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 22h30